

payer au fur et à mesure. Cette politique a permis de maintenir le Canada dans la situation stable où il est depuis plusieurs années.

Dans le paragraphe suivant, on regrette que les conseillers de Son Excellence n'aient pas éliminé le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et accru l'efficacité des services administratifs. C'est une condamnation passablement générale de la façon dont nous avons administré les affaires du pays. A cet égard, je suis certain que l'honorable député, qui n'a peut-être pas une bien haute idée de notre sagesse, reconnaîtra au moins que nous avons fait de notre mieux.

Quant au paragraphe qui a trait à l'encouragement de transformation de nos ressources naturelles au Canada même, de façon à offrir aux Canadiens plus d'occasions d'emploi, je dois dire que je suis convaincu qu'en principe nous sommes tous d'accord sur la mesure dans laquelle nous pouvons et devons agir en ce sens. J'ai constaté avec plaisir les applaudissements qui ont accueilli de toute part à la Chambre les explications que le ministre du Commerce (M. Howe) a données des bills qui ont franchi plus tôt cet après-midi l'étape de la première lecture.

Je dois avouer que le dernier paragraphe de l'amendement, portant que les conseillers de Son Excellence ont négligé de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à tous les Canadiens des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants, est quelque chose de neuf dans les amendements formels présentés par ceux qui siègent de ce côté-là de la Chambre. C'est certes quelque chose de fort souhaitable. C'est quelque chose que nous aimerions tous voir se réaliser. Cependant, nous avons réalisé des progrès passablement rapides en ces dernières années dans la mise en œuvre de services de bien-être au Canada. Pour lui donner une portée encore plus générale, il faudrait que les organismes de l'Etat dépendent une proportion encore plus forte du revenu des particuliers. Cela viendra, mais le choix du moment tiendra à la situation générale de l'économie canadienne.

Nous entendrons ici un grand nombre de discussions au cours desquelles on reviendra sur les questions abordées par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Nous entendrons discuter, d'un peu tous les points de vue, le degré exact d'épaisseur des nuages du chômage. Je pense, toutefois, qu'il faudra regarder ceux-ci aussi froidement que possible et juger objectivement le sens qu'ils peuvent avoir. Il faudra qu'on ne néglige rien pour rétablir la situation. Il faudra aussi qu'on prenne des mesures en vue de soulager immédiatement ceux qui souffrent du chômage. On aura remarqué dans le

discours du trône que le ministre du Travail aura deux projets de loi à présenter aussitôt que possible, dont le premier est destiné à prévoir un relèvement immédiat des prestations supplémentaires consenties sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage. Je crois comprendre que, cette question ayant été examinée par des députés appartenant à tous les groupes représentés à la Chambre, il sera possible de prendre des mesures immédiates en vue de donner suite à ce projet-là en particulier.

Les honorables députés auront remarqué en outre que le Gouvernement a pu mettre au point et présenter au Parlement un nombre beaucoup plus considérable de mesures à cette étape-ci de la session, que ce n'a été le cas à toute session antérieure. On trouvera actuellement au *Feuilleton* des avis de résolution visant quinze mesures du Gouvernement qui doivent être précédées de résolutions, plus deux autres mesures qui, n'exigeant pas de résolution préalable, ont pu être lues aujourd'hui pour la première fois. Il y en a une troisième qui figure déjà au *Feuilleton*. Mais cinq mesures du Gouvernement ont été envoyées au greffier de l'autre endroit pour y être présentées. L'une l'a été le jour d'ouverture de la session et les quatre autres doivent y être immédiatement mises à l'étude. C'est là un volume très considérable de travaux prêts à aborder.

Traditionnellement, le débat sur l'Adresse dure plusieurs jours au début de la session. On a prétendu que c'était parce qu'aucune question à laquelle les députés étaient vraiment intéressés n'était prête à être mise à l'étude et qu'au lieu de les laisser dans une situation où ils ont l'impression d'avoir à choisir entre l'expression de leurs vues sur l'Adresse et manquer l'occasion de les exprimer; qu'il serait utile de leur donner au préalable une idée de ce qui serait mis à l'étude afin qu'ils puissent réserver leurs discours pour les débats sur ces différentes mesures.

Nous nous efforçons de nous rendre aux propositions qui ont été faites de temps à autre pour faire disparaître l'impression que les travaux du Parlement ne sont pas convenablement organisés et qu'on n'en dispose pas de façon pratique. Dans les premiers jours de la dernière session, le chef de l'opposition (M. Drew), à l'appui d'une résolution tendant à la formation immédiate d'un comité, déclarait ce qui suit, ainsi qu'on peut le constater à la page 419 du *hansard* du 27 novembre 1953:

...une prompte exécution des travaux de la Chambre ne tient pas tellement à des restrictions quant au temps de parole ou à toute autre mesure du même genre qu'à un ordre méthodique dans la façon de présenter les travaux et d'instituer les comités, qu'il faudrait nommer le plus tôt possible...

[Le très hon. M. St-Laurent.]